



79^{ème} Assemblée mondiale de la santé (18. - 23.05.2026)

Examen du point:

13.3: Open-ended Intergovernmental Working Group on the WHO Pandemic Agreement

Déclaration de la délégation suisse

La Suisse réaffirme son attachement profond à une **coopération internationale étroite et efficace** pour préparer le monde aux futures urgences sanitaires.

Les leçons douloureuses tirées de la pandémie de COVID-19 nous rappellent que la solidarité mondiale n'est pas une option, mais une nécessité absolue.

Sur l'Annexe relative à l'Article 12 de l'accord sur les pandémies, la Suisse plaide pour un mécanisme équitable, fonctionnel et volontaire, garantissant à tous les États, un accès rapide aux agents pathogènes pertinents. Parallèlement, un partage équitable des avantages, notamment l'accès aux vaccins et aux médicaments doit être assuré.

Notre priorité est d'établir un système opérationnel, ancré dans un mandat clair pour les futures parties à l'accord et pour l'OMS.

A ce titre, la Suisse considère que la prolongation des négociations est justifiée. Malgré des positions substantielles très divergentes, les États membres ont démontré un **engagement sincère**.

Les questions en jeu sont néanmoins d'une **grande complexité**, et le temps supplémentaire permettra d'intégrer pleinement l'expertise technique nécessaire pour garantir un mécanisme efficient, opérationnellement réalisable et compatible avec les structures existantes.

La Suisse est prête à poursuivre un travail, afin que le mécanisme PABS renforce véritablement la santé publique mondiale.